



AMÉNAGEMENT & VOIRIE

Concertation publique - Réaménagement des rues du Mas Bourianne et Moulin du Gué à Limoges et Couzeix

À compter du 1er juillet, la concertation permettra d'informer la population sur les objectifs du projet de réaménagement de ces rues et de recueillir l'avis et les attentes des habitants de Limoges Métropole, en vue de leur prise en compte dans les phases ultérieures du projet.

Publié le 15 Juin 2025

Limoges Métropole porte un projet de réaménagement des rues du Mas Bourianne et du Moulin Gué à Couzeix et à Limoges. Le projet devra notamment permettre l'aménagement d'une zone 30, la mise aux normes des trottoirs, l'intégration des cycles et la sécurisation des cheminements piétons et traversées.

Organisation de la concertation préalable

Limoges Métropole met en place une concertation en raison de travaux aboutissant à la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un **montant supérieur à 1 900 000 euros** et conduisant à la **création de nouveaux ouvrages**. Cette concertation doit permettre de débattre de :

- > l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques ou orientations principales du projet,
- > de ses enjeux socio-économiques
- > et de ses impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Calendrier et périmètre de la concertation préalable

La concertation se déroulera du mardi 1er juillet 2025 jusqu'au dimanche 31 août 2025 inclus. Elle se déroulera sur le territoire de la commune de Couzeix et de Limoges.

Modalités de la concertation préalable

Par délibération n°22.1 du 18 décembre 2024 et par arrêté du président de Limoges Métropole, Limoges Métropole a fixé les modalités de la concertation :

Mise à disposition du dossier de concertation du 1er juillet au 31 août 2025 :

- > **Au siège de Limoges Métropole** : 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges -du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h heures.
- > **À la mairie de Couzeix** : 176 Avenue de Limoges, 87270 Couzeix - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 heures.
- > **À l'Antenne Mairie de la Ville de Limoges Est - Le Vigenal - La Bastide.**
- > **Sur le site internet de Limoges Métropole** : www.limoges-metropole.fr (<http://www.limoges-metropole.fr/>).

Un panneau de présentation sera également visible à la mairie de Couzeix et à l'Antenne Mairie de la Ville de Limoges Est - Le Vigenal - La Bastide.

Donnez votre avis

Tout au long de la concertation préalable, le public peut formuler ses avis, questions et propositions via une boîte mail dédiée : concertation-mas-bourianne@limoges-metropole.fr et via les registres papiers mis à disposition :

- > **Au siège de Limoges Métropole** : 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- > **À la mairie de Couzeix** : 176 avenue de Limoges, 87270 Couzeix -du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 heures).
- > **À l'Antenne Mairie de la Ville de Limoges Est - Le Vigenal - La Bastide** - du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30.
- > **Création d'une boîte mail dédiée** : concertation-mas-bourianne@limoges-metropole.fr

En vue d'échanger avec le public, une réunion publique le mardi 1er juillet 2025 à 19h, salle de formation au Centre culturel municipal, allée Maurice Genevoix, 87270 Couzeix.

A l'issue de la concertation préalable, Limoges Métropole, maître d'ouvrage, dressera un bilan retraçant l'ensemble des échanges et des avis formulés, ainsi que les pistes explorées pour répondre aux attentes du public. Ce bilan sera soumis au vote du Conseil communautaire avant d'être mis à la disposition du public.



Le présent avis est affiché sur site, au siège de Limoges Métropole, à la Mairie de Couzeix, à l'Antenne Mairie de la Ville de Limoges Est - Le Vigenal - La Bastide et sera également publié sur le site internet de Limoges Métropole et fera l'objet d'un affichage par voie de presse dans deux journaux.

